



## **AFNIC**

1 rue Stephenson  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Siret : 41475756700022

**COMPTES ANNUELS 2013**

**Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013**

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes complémentaires</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>19</b>
Détail du bilan	21
Détail du compte de résultat	25

## Comptes annuels

---


**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 274 265	721 526	552 739	549 123
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 461 717	2 991 083	1 470 634	1 305 393
Immob. en cours / Avances et acomptes	447 145		447 145	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	123 250		123 250	123 197
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 306 376</b>	<b>3 712 609</b>	<b>2 593 767</b>	<b>1 977 713</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 647 509	43 099	2 604 410	2 337 836
Autres créances	632 308		632 308	373 056
Divers				
Valeurs mobilières de placement	8 392 619		8 392 619	8 292 485
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	982 487		982 487	922 496
Charges constatées d'avance	967 288		967 288	647 241
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 622 210</b>	<b>43 099</b>	<b>13 579 112</b>	<b>12 573 115</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>19 928 586</b>	<b>3 755 708</b>	<b>16 172 879</b>	<b>14 550 829</b>

 Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 800 607	5 692 249
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-541 849</b>	<b>-1 108 359</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	389 299	331 747
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6 648 058</b>	<b>7 132 354</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	47 150	47 150
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>47 150</b>	<b>47 150</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 005 977	791 774
Dettes fiscales et sociales	2 174 918	1 632 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808 532	609 250
Autres dettes	1 114 490	243 965
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 373 754	4 093 405
<b>DETTES</b>	<b>9 477 671</b>	<b>7 371 324</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 172 879</b>	<b>14 550 829</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	13 731 131	13 033 857	697 275	5,35
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13 731 131</b>	<b>13 033 857</b>	<b>697 275</b>	<b>5,35</b>
Dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		92 500	-92 500	-100,00
Autres produits	31 280	43 248	-11 968	-27,67
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>13 762 411</b>	<b>13 169 605</b>	<b>592 807</b>	<b>4,50</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	4 743 356	4 383 469	359 887	8,21
Impôts, taxes et vers. assim.	448 633	389 715	58 917	15,12
Salaires et Traitements	4 580 044	3 435 365	1 144 679	33,32
Charges sociales	2 780 903	2 152 183	628 720	29,21
Amortissements et provisions	1 062 301	890 790	171 511	19,25
Autres charges	851 673	165 241	686 433	415,41
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>14 466 909</b>	<b>11 416 762</b>	<b>3 050 147</b>	<b>26,72</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-704 498</b>	<b>1 752 842</b>	<b>-2 457 340</b>	<b>-140,19</b>
<b>Opérations en commun</b>				
<b>Produits financiers</b>	<b>267 564</b>	<b>204 392</b>	<b>63 172</b>	<b>30,91</b>
<b>Charges financières</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>267 564</b>	<b>204 392</b>	<b>63 172</b>	<b>30,91</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-436 934</b>	<b>1 957 235</b>	<b>-2 394 168</b>	<b>-122,32</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>163 492</b>	<b>113 184</b>	<b>50 308</b>	<b>44,45</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>200 417</b>	<b>211 252</b>	<b>-10 835</b>	<b>-5,13</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-36 925</b>	<b>-98 068</b>	<b>61 143</b>	<b>-62,35</b>
Participation des salariés aux résultats	20 039	193 615	-173 576	-89,65
Impôts sur les bénéfices	47 951	557 193	-509 242	-91,39
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-541 849</b>	<b>1 108 359</b>	<b>-1 650 208</b>	<b>-148,89</b>

## Annexe

---

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AFNIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 16 172 879 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 541 849 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

A la date de clôture, est appréciée, en considérant les informations internes et externes à disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 a été constaté pour un montant de 22 160 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Notes complémentaires

### CONVENTION ETAT – AFNIC :

Par arrêté ministériel, en date du 25 juin 2012, l'AFNIC a été désignée comme gestionnaire du domaine internet de premier niveau « .fr ».

Dans ce cadre, une convention entre l'Etat et l'AFNIC a été conclue, en date du 9 juillet 2012.

Cette convention prévoit notamment des obligations financières, dont le reversement d'une partie du résultat « .fr » au Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) et la constitution d'une Réserve de Précaution.

Le conseil d'administration du 18 avril 2013 a arrêté la note méthodologique permettant de déterminer le résultat « .fr ».

En date du 4 juin 2013, l'AFNIC a introduit une demande de rescrit auprès de la direction de la législation fiscale afin de s'assurer que la charge de reversement au FSDI constituait bien une charge fiscalement déductible, tant en matière d'impôt sur les sociétés que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

En date du 2 juin 2014, la direction de la législation fiscale a notifié à l'AFNIC qu'elle considérait que le reversement au FSDI n'était pas déductible fiscalement tant en matière d'impôt sur les sociétés que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Ainsi, en fonction des éléments précités, le montant affecté au FSDI et le montant de la réserve de précaution comprise dans les autres réserves s'élèvent respectivement à :

Périodes	Montant affecté au FSDI	Montant de la Réserve de Précaution comprise dans les autres réserves
Du 01/07/2012 au 31/12/2012 (1)	165 238 euros	18 360 euros
Du 01/01/2013 au 31/12/2013 (2)	829 640 euros	92 182 euros
<b>TOTAL</b>	<b>994 878 euros</b>	<b>110 542 euros</b>

(1) Décision de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 antérieure à la réponse au rescrit fiscal de la direction de la législation fiscale en date du 2 juin 2014.

(2) Montant tenant compte des régularisations induites par la réponse au rescrit fiscal de la direction de la législation fiscale en date du 2 juin 2014 ; et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale

### CONSEQUENCES DU RESCRIT FISCAL SUR LE COMPTE DE RESULTAT 2013 :

En date du 4 juin 2013, l'AFNIC a introduit une demande de rescrit auprès de la direction de la législation fiscale afin de s'assurer que la charge de reversement au FSDI constituait bien une charge fiscalement déductible, tant en matière d'impôt sur les sociétés que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

## Notes complémentaires

En date du 2 juin 2014, la direction de la législation fiscale a notifié à l'AFNIC qu'elle considérait que le reversement au FSDI n'était pas déductible fiscalement tant en matière d'impôt sur les sociétés que de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Par conséquent, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, arrêtés par le Conseil d'administration du 10 avril 2014 ont fait l'objet d'une modification afin de tenir comptes des impacts du rescrit fiscal sur :

- les comptes 2012 avec une comptabilisation des conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- les comptes 2013 avec une comptabilisation des conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le tableau ci-après synthétise les conséquences du rescrit fiscal, sur le compte de résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2013, arrêté par le conseil d'administration en date du 10 avril 2014 :

	Comptes arrêtés par le CA du 10/04/2014	Conséquences du Rescrit Fiscal du 02/06/2014	Comptes après Rescrit Fiscal du 02/06/2014
<b>1) Résultat d'exploitation :</b>	<b>-1 143 802</b>	<b>439 305</b>	<b>-704 497</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2012</i>		<b>58 987</b>	
Complément CVAE		-2 514	
Complément forfait social/Participation		-4 007	
Annulation FSDI avant rescrit fiscal		165 238	
Constatation FSDI après rescrit fiscal		-99 730	
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2013</i>		<b>380 318</b>	
Complément CVAE		-19 623	
Variation Intéressement		-1 035	
Annulation FSDI avant rescrit fiscal		1 296 124	
Constatation FSDI après rescrit fiscal		-895 148	
<b>2) Résultat financier :</b>	<b>267 564</b>	<b>0</b>	<b>267 564</b>
<b>3) Résultat courant avant impôts :</b>	<b>-876 238</b>	<b>439 305</b>	<b>-436 933</b>
<b>4) Résultat exceptionnel :</b>	<b>-36 925</b>	<b>0</b>	<b>-36 925</b>
<b>5) Participation :</b>	<b>0</b>	<b>20 039</b>	<b>20 039</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2012</i>	0	20 039	
Complément Participation		20 039	
<b>6) Impôt sur les bénéfices :</b>	<b>-371 250</b>	<b>419 201</b>	<b>47 951</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2012</i>		<b>55 080</b>	
Complément IS		55 080	
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2013</i>		<b>364 121</b>	
Complément IS		364 121	
<b>7) Bénéfice ou perte :</b>	<b>-541 913</b>	<b>-65</b>	<b>-541 848</b>

## Notes complémentaires

### CONSEQUENCES DU RESCRIT FISCAL SUR LE FSDI ET LA RESERVE DE PRECAUTION :

Le tableau ci-après synthétise les conséquences du rescrit fiscal sur le FSDI et le Réserve de Précaution :

	Comptes arrêtés par le CA du 10/04/2014	Conséquences du Rescrit Fiscal du 02/06/2014	Comptes après Rescrit Fiscal du 02/06/2014
<b>FSDI</b>	<b>1 461 362</b>	<b>-466 484</b>	<b>994 878</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2012</i>	<b>165 238</b>	<b>-65 508</b>	<b>99 730</b>
Annulation FSDI avant rescrit fiscal		-165 238	
Constatation FSDI après rescrit fiscal		99 730	
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2013</i>	<b>1 296 124</b>	<b>-400 976</b>	<b>895 148</b>
Annulation FSDI avant rescrit fiscal		-1 296 124	
Constatation FSDI après rescrit fiscal		895 148	
<b>Réserve de Précaution</b>	<b>162 374</b>	<b>-51 832</b>	<b>110 542</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2012</i>	<b>18 360</b>	<b>-7 279</b>	<b>11 081</b>
<i>Conséquences rescrit fiscal / année 2013</i>	<b>144 014</b>	<b>-44 553</b>	<b>99 461</b>

### CREDIT D'IMPOT RECHERCHE :

En 2011, trois projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : le Très haut Débit (THD), le projet WINGS interopérabilité étendue pour les chaînes d'approvisionnement en réseau et la plate-forme de mesure et statistique DNSwitness, ainsi qu'une quote-part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit Impôt Recherche s'élève à 68 411 euros.

En 2012, trois projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : le Très haut Débit (THD), le projet WINGS interopérabilité étendue pour les chaînes d'approvisionnement en réseau et le projet DANE, ainsi qu'une quote-part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit Impôt Recherche s'élève à 54 664 euros.

En 2013, deux projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : le projet Nouveau Zone Check et le projet Audit de portefeuille de noms de domaine, ainsi qu'une quote-part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit Impôt Recherche s'élève à 37 917 euros.

## Notes complémentaires

### CREANCES CLIENTS :

#### Méthode de provisionnement des créances clients:

Les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées selon la méthode suivante :

- Client en liquidation, en redressement judiciaire, ou dont le contrat est résilié pour défaut de paiement : provision égale à 100 % de la créance,
- Client dont les factures de l'année N sont impayées au jour de la dernière relance en N : provision égale à 50 % de la créance,

#### Créances clients irrécouvrables :

Les créances définitivement impayées suite à une ouverture et/ou une clôture de liquidation, sont comptabilisées en charges au poste "créances irrécouvrables".

### VALORISATION DES GRATUITES ET DU BENEVOLAT :

Les valorisations de contributions volontaires qui présentent un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. Ces contributions volontaires correspondent au bénévolat et aux gratuités dont a bénéficié l'Association.

Au titre de l'exercice 2013, il n'y a eu aucune mise à disposition gratuite ou participation de bénévoles au sein de l'association.

Les temps d'intervention des Membres du Conseil d'Administration de l'AFNIC ne sont pas rémunérés, la valorisation de ces interventions n'est pas calculée.

### HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Conformément à la réglementation du Code de commerce, le montant des honoraires, au titre du contrôle légal des comptes, inscrit en comptabilité, s'élève à 10 200 euros HT.

### REMUNERATION DU PRESIDENT :

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'est versée au président de l'association.

## Notes complémentaires

### ENGAGEMENTS HORS BILAN :

#### Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) :

Selon l'article L123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe.

Les engagements de l'AFNIC en matière d'indemnité de départ à la retraite sont assurés par l'organisme d'assurance CMAV.

#### Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Conformément à l'avis n° 2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, si les actions de formation n'ont pas éteint l'ensemble des droits individuels à la formation ouverts, l'entreprise doit mentionner en annexe le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, avec indication du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

DIF	Nombre d'heures
Droits acquis	5 314,80
Droits utilisés	402
Droits n'ayant pas donné lieu à demande	4 912,80

#### Caution bancaire en remplacement du dépôt de garantie sur le loyer du siège de l'association sis 1 rue Stephenson – 78180 Montigny :

Conformément au bail, en date du 11 février 2013, l'AFNIC a consenti une caution bancaire, en remplacement du dépôt de garantie, représentant trois mois de loyer, soit la somme de 83 444 euros.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	986 921	287 875	531	1 274 265
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>986 921</b>	<b>287 875</b>	<b>531</b>	<b>1 274 265</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	705 150	43 675		748 825
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 832 905	899 609	19 622	3 712 892
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		447 145		447 145
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 538 055</b>	<b>1 390 428</b>	<b>19 622</b>	<b>4 908 862</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	123 197	1 200	1 148	123 250
<b>Immobilisations financières</b>	<b>123 197</b>	<b>1 200</b>	<b>1 148</b>	<b>123 250</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 648 174</b>	<b>1 679 503</b>	<b>21 301</b>	<b>6 306 376</b>

## Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire, sur une durée de 1 à 5 ans.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	437 799	284 258	531	721 526
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>437 799</b>	<b>284 258</b>	<b>531</b>	<b>721 526</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	499 937	81 891		581 828
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 732 725	696 152	19 622	2 409 255
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 232 662</b>	<b>778 043</b>	<b>19 622</b>	<b>2 991 083</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 670 461</b>	<b>1 062 301</b>	<b>20 153</b>	<b>3 712 609</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 370 354 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	123 250	64 782	58 468
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 647 509	2 647 509	
Autres	632 308	632 308	
Charges constatées d'avance	967 288	967 288	
<b>Total</b>	<b>4 370 354</b>	<b>4 311 887</b>	<b>58 468</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
USAG. PROD.NON ENC.FACT.	926 286
CHARGES SOCIALES PRODUITS A PAYER	116
INTERETS COURUS S/VALEURS MOBILIERE	58 058
INTERETS COURUS A RECEV.	2 486
<b>Total</b>	<b>986 946</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	47 150				47 150
<b>Total</b>	<b>47 150</b>				<b>47 150</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

### Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 477 671 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 005 977	1 005 977		
Dettes fiscales et sociales	2 174 918	2 174 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808 532	808 532		
Autres dettes (**)	1 114 490	1 114 490		
Produits constatés d'avance	4 373 754	4 373 754		
<b>Total</b>	<b>9 477 671</b>	<b>9 477 671</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	128 146
DETTES PROVIS. CONGES PAYER	442 128
DETTES PROVIS. PARTICIPAT° SALARIES	20 039
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	333 947
PERSONNEL CHARGES A PAYER CET	93 908
CHARGES SOCIALES CONGES A PAYER	229 907
CHARGES SOCIALES CHARGES A PAYER	159 069
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	31 637
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	15 265
<b>Total</b>	<b>1 454 046</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	967 288		
<b>Total</b>	<b>967 288</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	4 373 754		
<b>Total</b>	<b>4 373 754</b>		